

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

## COMMUNES D'ERMENONVILLE ET DE MONTAGNY STE FELICITE

Compte rendu de la réunion du 2 mai 2005 à 18h00

Etaient présents :

Titulaires : Mesdames Josette FRIEZ, Colette CONQUET, Messieurs Jean-Paul DOUET, Jacques MAQUET, Alain PETREMENT.

Suppléants : Mesdames Marie-France GRUNENFELDER, Anne-Marie LAUDIJOIS, Messieurs Olivier BAZIN, Jean-Michel CAZERES, Jean-François PICOU, Daniel VONCK.

Consultantes : Mesdames BRUNBROUCK et BOULANGER, directrices des écoles.

Présentes dans la salle : Mesdames BALAVOINE, DUVAL, LOCRE.

Secrétaire de séance : Madame LOCRE

Monsieur Jean-Paul DOUET annonce la création officielle du SIVOS d'Ermenonville et Montagny Ste Félicité par arrêté préfectoral du 14 avril 2005.

### 1 - Election des président et vice président

- Jean-Paul DOUET est candidat à la présidence. Il est élu Président à l'unanimité.
- Josette FRIEZ est candidate à la vice présidence. Elle est élue vice-présidente à l'unanimité.

### 2 - Délibérations

*Personnel*

Afin de reprendre les activités cantine et périscolaire, il est décidé :

- La création de 2 postes d'ATSEM : 1 poste contractuel à 35h/semaine; 1 poste titulaire à 35h/semaine ;
- La création d'1 poste de secrétaire à 7h par semaine ;
- La création de 2 postes d'agent d'animation titulaires des services cantine et périscolaire à 26h/semaine.

Maryvone DEXTRE, Marie Ange DUVAL et Catherine PETREMENT sont mutées sur le SIVOS à partir du 1<sup>er</sup> mai 2005.

Sylvie TROLLE, actuellement en arrêt maladie jusqu'au 22 mai 2005, sera recrutée par le SIVOS.

Madame Jennifer DROGUERES ne sera pas titularisée. Son stage se termine le 6 juin 2005. Ses indemnités seront prises en charge par le SIVOS. Conformément à la législation en vigueur, elles s'élèveront à environ 23€ par jour pendant 700 jours si Madame DROGUERES ne retrouve pas de travail.

*Régie cantine et périscolaire*

- Création d'une régie de recette cantine et périscolaire ;
- Indemnité annuelle du régisseur : celle-ci est fixée à 140€.

Madame LOCRE est nommée régisseur. Reste à déterminer le suppléant (Marie-Ange DUVAL ou Catherine PETREMENT).

Une encaisse de 5000,00€ est décidée.

### *Centres aérés*

- Embauche de personnel pour le centre aéré : l'assemblée donne pouvoir à Monsieur le Président pour faire les démarches nécessaires à l'embauche de personnel durant les périodes de centres aérés;
- Gratification des stagiaires : celle-ci est fixée à 112.50€/semaine.

### *Autres*

- Adhésion au régime d'assurance chômage pour l'ensemble des agents non-titulaires ;
- Contrat d'assurance.

### **3 - Centre aéré**

Un centre aéré est prévu du 11 juillet au 12 août prochains. Le tarif journalier est fixé à 16€ (dégressif selon le coefficient familial) + 4€ le repas.

Une information va être distribuée aux parents afin de déterminer le nombre de participants et la période d'ouverture.

### **4 – Budget**

A l'unanimité, il est décidé que les dépenses et recettes engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans le cadre du R.P.I. feront l'objet d'une prise en compte par le SIVOS. Ceci évitera les calculs fastidieux de répartition.

Un budget primitif est établi sur les bases des dépenses et recettes du R.P.I. de 2004. (voir tableau joint).

Monsieur le Président propose aux communes de verser au SIVOS 50% de leur participation. (voir tableau de répartition joint).

Prochaine réunion : mardi 10 mai 2005 à 20h30 à la Mairie d'Ermenonville.

Signature des statuts.

La séance est levée à 19h30